

Le 7 mai 2020

Mesdames, Messieurs, Chères Consoeurs, Chers Confrères,

Nous sommes dans la 8^{ème} semaine de confinement,

Bienvenue aux beaux jours, ambassadeurs d'espoir !

Les toutes prochaines journées seront riches en annonces et en projectives organisationnelles de tous bords (en vue du déconfinement), dans le maintien de l'application des mesures barrières encore essentielles, car seules efficaces pour préserver la santé de chacun, au moment où nous écrivons ces lignes.

Sans volonté aucune de cultiver la contradiction, mais préférant rester prudent, le gouvernement évoque :

- la liberté de circulation, mais sous conditions (périmètre, motif...),
- la réouverture des écoles, mais basée sur la participation « volontaire » des élèves, sur décision des maires, en accord avec les responsables des établissements dont les infrastructures n'ont pas été pensées jusqu'à lors pour mettre en place un dispositif de distanciation,
- la réouverture des entreprises mais, avec une optimisation maximale du télétravail et donc, une limitation du « présentiel » (votre conseil départemental s'est adapté, vous trouverez des informations sur le sujet dans le « tour d'horizon »),
- le retour des activités culturelles, sportives, de loisirs, tout en prolongeant la fermeture des salles de spectacle, de cinéma, de sport, des bases de loisir, des restaurants, etc...
- l'accès aux tests pour tous, mais avec des critères de sélection...

Depuis des mois, les chercheurs et les scientifiques du monde entier sont à pied d'œuvre, accompagnés, aidés, soutenus par tous dans une union sacrée, pour venir à bout du « fléau COVID-19 ».

Depuis toutes ces semaines, les soignants font preuve de courage et d'abnégation, exhortant les gens à rester chez eux, dans l'attente d'être mieux armés pour vaincre le virus.

Le Président de la République, aux tous premiers jours, a évoqué « une guerre » à mener, « un combat ». Aujourd'hui, l'« ennemi COVID » délivre certains de ses secrets, ce qui permet, en matière de stratégie (militaire), d'envisager l'anéantissement de son apparente invincibilité...

Nous vous proposons de faire avec nous un tour d'horizon des actualités :

Vous le savez, au fil des semaines, nous évoquons différents sujets.

Prenez le temps de revenir sur les articles qui vous intéressent dans les précédentes publications, qui restent en ligne sur notre site internet, dans la rubrique « actualités ».

Au 5 mai 2020, le nombre d'hospitalisations s'élevait à : 377, en réanimation : 58, nombre de décès : 198, nombre de personnes retournées à domicile : 648.

Le Premier Ministre, entouré d'une partie du gouvernement, annoncera aujourd'hui vers 16 heures les grandes lignes de la stratégie de déconfinement et la carte zones verte et rouge applicable au 11 mai 2020.

Nous ne manquerons pas de vous transmettre ces informations qui impacteront beaucoup d'entre nous dans le cadre de leur exercice professionnel : reprise de la chirurgie réglée ? Reprise de la rééducation collective (cardiaque, orthopédique...) ?

1 - Organisation du secrétariat du CD42OM :

A partir du 11 mai, nos secrétaires vont se relayer pour assurer un temps de présence dans les locaux de 9 heures à 17 heures du lundi au jeudi, et de 9 heures à 12 heures le vendredi.

Pour l'instant, la Domus n'est pas ouverte au public, les personnes seront reçues uniquement sur rendez-vous.

Une boîte aux lettres extérieure est à votre disposition, les appels téléphoniques seront gérés dans les tranches horaires évoquées plus haut, les courriels : loire@42.medecin.fr peuvent nous être adressés 7j/7j, 24 h/24 h et c'est sans doute le meilleur moyen de communication, les élus pouvant en prendre connaissance très rapidement, ce qui optimise la prise en charge des demandes et l'évaluation des besoins.

2 - Le ministère des solidarités et de la santé et l'ARS ont publiées des informations relatives à la mise à disposition des masques sanitaires :

Voir lien

<https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/professionnels-de-sante/article/protection-des-professionnels-de-sante-face-au-covid-19>

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/covid-19_distribution_masque_sortie_confinement.pdf

<https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/professionnels-de-sante/article/en-ambulatoire-recommandations-covid-19-et-prise-en-charge>

3 - Les préconisations organisationnelles pour l'adaptation de l'offre de soins pour les établissements accueillant les patients atteints de cancer dans le contexte de l'épidémie de COVID-19 :

<https://ressources-aura.fr/wp-content/uploads/2020/04/Preconisations-offre-de-soins-des-etablissements-accueillant-les-patients-atteints-de-cancer-covid-19.pdf>

4 - Nouveau décret au Journal Officiel concernant de nouvelles dispositions pour la prise en charge des défunts :

Voir lien

5 - Cybersécurité et COVID-19 :

Dans ce contexte de crise sanitaire, des tentatives d'escroquerie ont été signalées. Les cybercriminels cherchent à tirer profit de la situation, avec, entre autre, l'accroissement des usages numériques.

Les autorités demandent aux professionnels de santé, notamment, de rester vigilants afin d'éviter les actes malveillants liés aux systèmes d'informations.

Des conseils sont publiés sur le site de l'ARS.

6 - Cellule nationale d'écoute pour les professionnels de santé :

Pour rappel, dès les tous premiers jours, le Conseil National de l'Ordre des Médecins a mis en place un numéro d'appel, joignable 7/7j, 24/24 h : numéro vert 0800 288 038

Il a pour but il peut apporter un soutien psychologique aux professionnels de santé et internes en médecine pendant cette période où les soignants sont en première ligne dans la lutte contre le coronavirus.

Ce numéro vert unique, gratuit et disponible, **est mis à disposition des professionnels de santé** en difficulté, dans le respect de la confidentialité et du secret médical. Au bout du fil, des psychologues sont là pour les écouter, répondre à leurs questions et, si nécessaire, les orienter vers une structure adéquate.

Une plateforme nationale d'écoute est accessible au : 0800 73 09 58 (n° vert), ouverte 7/7j.

Une cellule d'urgence médico-psychologique (CUMPR) est active dans chaque département. Elle répond aux soignants qui prennent en charge les patients atteints par le COVID-19, via le Centre 15.

7 - Réévaluation des critères cliniques de diagnostic du COVID-19 :

<https://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=812>

8 - Premières indications pour les tests sérologiques du COVID-19 :

Les connaissances actuelles sur les sérologies restent perfectibles, la sérologie n'est d'ailleurs actuellement pas inscrite à la nomenclature des actes de biologie et reste à la charge du patient.

https://www.has-sante.fr/jcms/p_3182370/fr/premieres-indications-pour-les-tests-serologiques-du-covid-19

9 - Plan de déconfinement et recensement des cas contacts :

Vous allez être informés et contactés par la CPAM et les délégués de l'Assurance Maladie dans le cadre de la mise en place de cette procédure.

Un certain nombre d'entre vous se pose la question du secret médical.

Le Conseil National de l'Ordre des Médecins est en contact permanent avec le ministère des solidarités et de la santé sur cette problématique.

Nous vous communiquerons, dès que possible, les dispositions (dérogatoires) qui seront mises en place.

Il n'en reste pas moins que, dans cette perspective, les médecins pourront être amenés à prélever les patients suspects de COVID-19 et que nous vous recommandons la plus grande prudence. Si vous réalisez ces prélèvements, ils devront être faits dans des conditions de protection optimales ou, vous adresserez vos patients dans des centres dédiés. **Ne prenez aucun risque !**

10 - Enfin...

Nous allons tous entrer dans une nouvelle période, celle du « post confinement ».

Il faudra nous habituer à modifier nos pratiques dans le cadre de notre exercice professionnel, quel qu'il soit, en continuant à appliquer les mesures barrières.

Il nous faudra également expliquer à nos patients (à nos familles) la bonne pratique du port et de l'utilisation du masque.

Nous serons sans doute également très sollicités pour des demandes de rédaction de certificats et attestations « en tous genres ». Référez-vous aux directives contenues dans les fiches édictées par le ministère des solidarités et de la santé et les ARS.

Les règles de rédaction des certificats restent les mêmes qu'habituellement.

Voir lien

Merci pour tout, pour votre implication,
Merci de n'avoir pas failli, d'avoir été capables de faire taire le doute,
Merci parce que sans vous, le succès serait impossible !

Prenez soin de vous.

Le Président,
Docteur Jean-François JANOWIAK

Le Secrétaire Général,
Docteur Yves PARTRAT